

Ecrit par le 19 mai 2026

Urgence climatique, Enedis et Avignon vers la sobriété énergétique et au-delà



Avignon vient de signer le contrat de concession portant sur les 30 prochaines années avec Enedis. Il y est question de développement du territoire, de transition écologique, de politique tarifaire et d'accompagnement des consommateurs

Pour l'occasion [Paul-Roger Gontard](#), Adjoint au Maire, Délégué au développement territorial et aux grands projets a signé une charte partenariale, dans le cadre de la concession, entre la Ville et Enedis en présence de [Cédric Boissier](#), Directeur régional Provence Alpes du Sud d'Enedis, et [Sébastien Quiminal](#), Directeur Enedis Vaucluse. Enedis y a également vu là l'opportunité d'une journée de séminaire pour une partie de ses équipes, au Palais-des-Papes, sur les services innovants en matière de transition écologique à destination des collectivités.

La charte partenariale

La charte qui accompagne la signature du contrat de concession avec [Enedis](#) encourage divers domaines comme la sobriété énergétique face à l'urgence climatique ; Le déploiement de l'auto-consommation collective (école Joly Jean). On y évoque aussi l'optimisation des dépenses dans les bâtiments publics via

Ecrit par le 19 mai 2026

les données agrégées par les [compteurs communicants Lynky](#) ; L'accélération de la rénovation des bâtiments énergétiques en regard de l'historique des consommations d'électricité 2011-2019 ; L'aide à la décision face à la précarité énergétique ; Ainsi que la détection des anomalies de l'éclairage public.

En savoir plus

Enedis, gestionnaire public du réseau de distribution d'électricité emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées.

L'entreprise publique réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle intervient également auprès des collectivités locales, propriétaires des réseaux. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Paul-Roger Gontard s'est entretenu avec les équipes d'Enedis à l'occasion de la signature de la charte partenariale